

Enquête ONIC — Semis 2003

Les blés panifiables continuent de progresser

D'après la dernière enquête de l'ONIC, les blés panifiables continuent de progresser, avec 89 % des surfaces et une augmentation de 2 points des blés panifiables supérieurs. Côté variétés, Apache domine, avec près d'un quart des surfaces semées.

Neuf hectares sur dix semés en blés panifiables

Hausse de 2 points des blés panifiables supérieurs

Avec 89 % des surfaces, les blés destinés à la panification continuent de progresser (+3 points par rapport à 2002) aux dépens des blés pour d'autres usages. Les blés panifiables supérieurs progressent de 2 points pendant que les blés améliorants restent stables avec 2 % des surfaces emblavées. Les blés panifiables courants se maintiennent grâce à l'émergence d'une variété récente PR22R28.

Une variété dominante

Dans les semis pour la récolte 2003, Apache couvre près d'un quart des surfaces françaises en blé tendre. Cette progression de 7 points par rapport à la dernière campagne se fait essentiellement au détriment d'Isengrain. Charger et Soissons sont en légère diminution pendant qu'Orvantis poursuit son développement. Suivent ensuite une dizaine de variétés couvrant chacune entre 2 et 3 % des surfaces : certaines en repli comme Sponsor, Shango et Trémie, et deux nouveautés PR22R28 et Caphorn.

Creusement de l'écart

Cinq variétés couvrent plus de la moitié des surfaces françaises de blé tendre semées à l'automne 2002. La progression d'Apache continue à raison de 7 ou 8 points par an depuis 2000. Au contraire, Isengrain chute nettement (- 5 points) ce qui équivaut à une baisse de près de 40 % des surfaces par rapport aux semis 2001.

Les variétés recommandées couvrent 41 % des surfaces en blé

Les variétés recommandées par la meunerie (VRM liste 2002) couvrent 41 % des surfaces en blé. La part de ces variétés parmi les blés panifiables supérieurs et améliorants atteint 54 %. Cette pro-

gression (+ 4 points) par rapport à 2002 est liée à la baisse de variétés panifiables supérieures non inscrites comme VRM (Isengrain et Charger) et à la progression d'Apache. A l'automne 2002, Apache représente 58 % des surfaces commencées en VRM, Soissons 16 %, Shango 7 % et Cézanne 6 %.

Maintien des BPC et des BAU dans les petites structures

Les petites exploitations (moins de 10 hectares de blé tendre) restent relativement en retrait des tendances décrites précédemment avec des semis en blés panifiables courants ou en blés pour d'autres usages plus importants que dans les exploitations plus grandes. Les BPC y couvrent 16 % des surfaces contre une ↔



ONIC
« Variétés de blés tendres, récolte 2003 »

Les variétés les plus cultivées (tableau 1)

Variétés	Année d'inscription	Avis ITCF	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Apache	1998	BPS	24 %	24 %
Isengrain	1997	BPS	9 %	33 %
Charger	1997	BPS	8 %	41 %
Soissons	1987	BPS	7 %	48 %
Orvantis	1999	BPS	6 %	54 %
Sponsor	1994	BPC	3 %	57 %
Shango	1994	BPS	3 %	60 %
PR22R28	2000	BPC	3 %	63 %
Trémie	1992	BAU	3 %	66 %
Caphorn	2000	BPS	3 %	69 %

⇨ moyenne nationale de 12 % et les BAU 16 % au lieu de 11 %.

La taille de l'exploitation influe sur le choix variétal

La part des semis en Apache ne semble pas liée à la taille de la sole consacrée au blé tendre dans l'exploitation. Isengrain et Soissons restent bien présentes dans les plus petites exploitations alors que Trémie se maintient surtout dans les plus grandes. Orvantis et PR22R28, variétés récentes, sont davantage semées dans les grandes exploitations.

35 % des agriculteurs ne sèment qu'une variété

En moyenne 2,7 variétés de blé tendre sont cultivées sur une exploitation. Cependant, 57 % des producteurs n'en cultivent qu'une ou deux. La proportion des agriculteurs ne semant qu'une variété est passée de 29 à 35 % entre 2001 et 2002. La surface moyenne toutes variétés confondues reste de 9 ha. Charger est cultivée en moyenne sur 13 ha, Apache sur 12 ha, Isengrain et Soissons sur 8 ha.

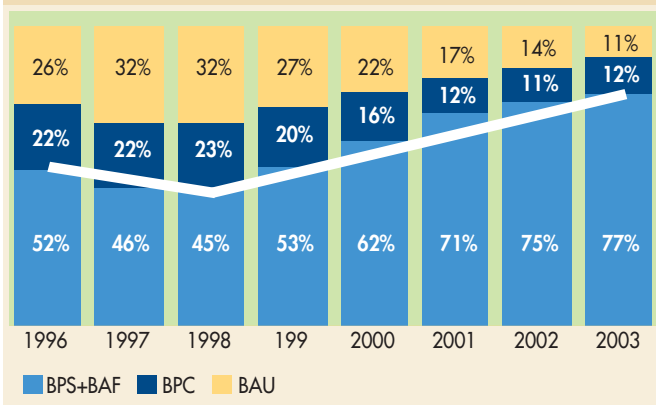
Les variétés cultivées pour la première fois cette année

Comme en 2001, une série de questions sur le renouvellement variétal a été posée aux cultivateurs de blé tendre: « Y a-t-il des variétés que vous avez semées pour la première fois cette année? Si oui, lesquelles et pourquoi? ».

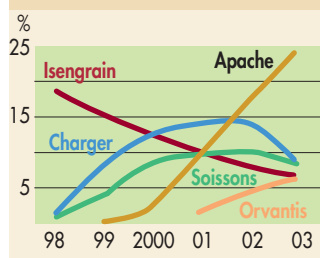
45 % des agriculteurs ont semé au moins une nouvelle variété

Pour la récolte 2003, 45 % des agriculteurs ont semé une variété pour la 1^e fois, soit autant que deux ans auparavant. Cette proportion augmente avec la sole en blé dans l'exploitation: de 26 % dans les plus petites à 72 % dans les plus grandes.

Pourcentage des différentes qualités de blés (figure 1)



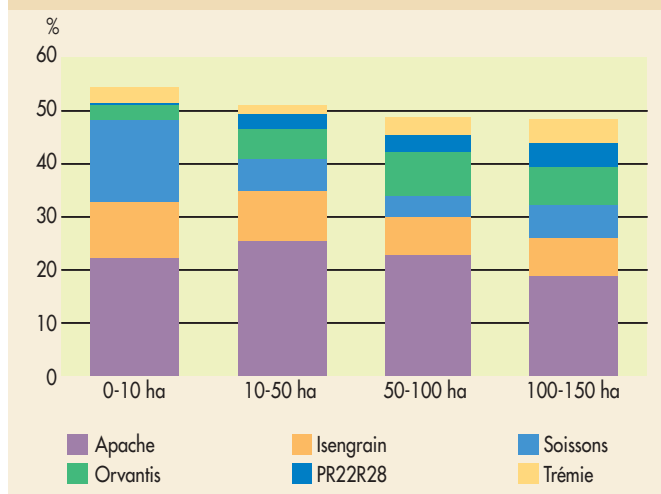
Evolution des surfaces des cinq premières variétés (figure 2)



Répartition des exploitations selon le nombre de variétés cultivées (figure 4)



Un choix variétal différent selon la taille de l'exploitation (figure 3)



Les variétés récentes (tableau 2)

Variétés semées	Année d'inscription	Avis ITCF	% des surfaces pour la première fois
Apache	1998	BPS	16 %
Caphorn	2000	BPS	15 %
PR22R28	2000	BPC	12 %
Orvantis	1999	BPS	9 %
Autan	2000	BPS	6 %
Raspail	2001	BPS	5 %
Parador	2000	BPS	2 %
Charger	1997	BPS	2 %
Frelon	2000	BPC	2 %
Autres variétés			31 %

Ces essais couvrent 15 % des surfaces en blé tendre. Dix pour cent des surfaces en Apache et 22 % des surfaces d'Orvantis sont semées par des agriculteurs qui les utilisent pour la première fois.

Prudence dans les essais de nouvelles variétés

Les agriculteurs qui ont semé des variétés pour la première fois restent en général assez prudents. 73 % d'entre eux se limitent à une seule nouvelle variété, 21 % en cultivent deux et 6 % davantage. Les surfaces concernées sont en moyenne plus petites que lorsque la variété est déjà connue du producteur (6 ha contre 9 ha).

Des variétés récentes

Parmi les variétés cultivées pour la première fois figurent pour l'essentiel des variétés très récentes comme Caphorn, PR22R28, Autan, Raspail, Parador, Frelon. Apache poursuit son développement et arrive en tête avec 16 % des surfaces. Si les blés panifiables supérieurs sont les plus représentés (69 % des surfaces), les blés panifiables courants atteignent 22 %.

Trois principaux critères de choix

Les trois principaux critères de choix d'une variété nouvelle restent les critères agronomiques (pour 31 % des agriculteurs), le rendement (29 %) et la qualité boulangère (23 %) (figure 6). Dans les critères agronomiques ont été regroupés la résistance aux maladies, la date de semis, les conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse et le précédent cultural. La qualité boulangère regroupe la teneur en protéines et le choix de variétés panifiables.

Une envie de changement plus forte

L'envie de changement comme justification du choix variétal ⇨

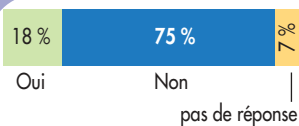
Les contrats de production pour le blé tendre

La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Cultivez-vous du blé tendre sous contrat de production (hors semences) ? Si oui, combien d'hectares de blé tendre sont concernés dans votre exploitation ? Quelles variétés sont sous contrat ? ».

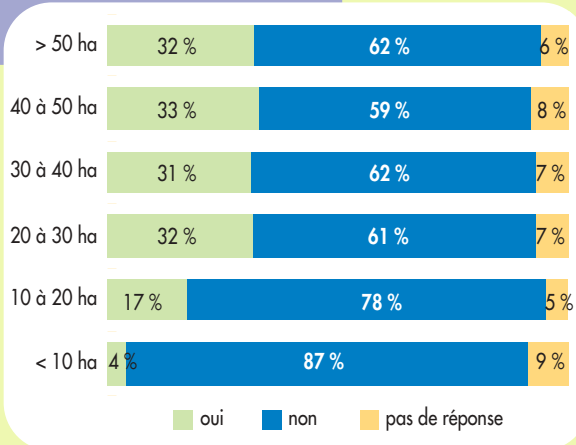
18 % des cultivateurs contractualisent une partie de leur production

Parmi les agriculteurs cultivant du blé tendre, 18 % déclarent contractualiser une partie de leur production. Cette forme d'engagement est très marginale dans les plus petites structures (moins de 10 ha de blé). 17 % des producteurs entre 10 et 20 ha cultivent sous contrat pour la récolte 2003. Au dessus du seuil de 20 ha de blé tendre, la proportion de contractants reste stable à un tiers des agriculteurs. Du point de vue géographique, les contrats sont particulièrement fréquents dans le nord et l'est du grand Bassin parisien et en Limagne.

Cultivez-vous du blé tendre sous contrat de production cette année ?



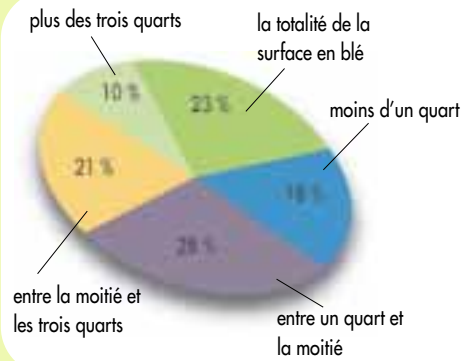
Un tiers des contractants chez les cultivateurs de plus de 20 ha de blé



23 % des contractants ont engagé la totalité de leur sole de blé tendre

Le « contractant-type » cultive une surface en blé tendre très supérieure à la moyenne nationale (37 ha de blé tendre contre 24 ha) dont 19 ha sous contrat. Chez 54 % des agriculteurs contractants, les surfaces en contrat occupent plus de la moitié de leur surface en blé tendre, 23 % y consacrent même la totalité de leur surface. Ainsi, les surfaces contractualisées représentent environ 15 % de la sole nationale en blé tendre. Le nombre moyen de variétés sous contrat dans une exploitation est de 1,8. 48 % des agriculteurs contractants n'en cultivent qu'une, 31 % en cultivent deux.

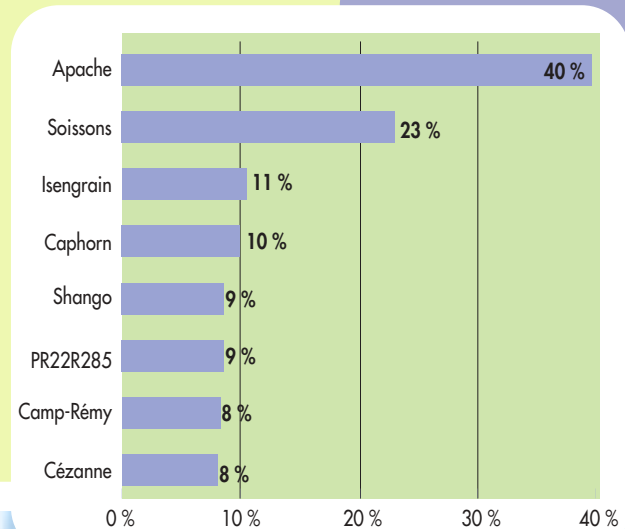
Chez 54 % des contractants, plus de la moitié des surfaces en blé est engagée



Apache, variété la plus souvent contractualisée

Lorsqu'on demande aux agriculteurs quelles sont les variétés qu'ils cultivent sous contrat de production (hors semences), 40 % d'entre eux citent Apache, 23 % Soissons, 11 % Isengrain. Apparaissent également Caphorn et PR22R28, variétés récentes en développement cette campagne. Les contrats portant sur Camp Rémy sont plus fréquents en Picardie et en Limagne. En Champagne Ardennes, les variétés sous contrat les plus souvent citées sont Isengrain, Shango et PR22R28.

Les variétés les plus contractualisées

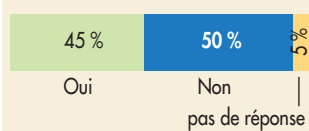




semble plus fréquente qu'en 2001 : 19 % des agriculteurs indiquent qu'ils avaient envie de tester une nouvelle variété par curiosité ou « pour évoluer ». Quinze pour cent se basent sur les conseils des techniciens ou sur des résultats d'essais. Six pour cent des agriculteurs indiquent qu'ils ont choisi la « nouvelle » variété en remplacement d'une autre. Cinq pour cent des agriculteurs ont tenu compte des possibilités de contractualisation. Ainsi, Apache est choisi

sur conseil et pour son rendement. Caphorn bénéficie des possibilités de contractualisation. PR22R28, résistant au piétin-verse, entre dans des assolements blé sur blé. ■

Avez-vous semé des variétés pour la première fois cette année ? (figure 5)



Critères de choix d'une variété nouvelle (figure 6)

